



L'Office Djiboutien de La Propriété Industrielle et Commerciale (ODPIC)



Avis d'Immatriculation et de Modification au registre du commerce et des sociétés (RCS).

Dénomination sociale: « SOCIETE DE GESTION ET D'INTERMEDIATION ETHIO-DJIBOUTIENNE » SARL

Siège social : DJIBOUTI

Date & Heure de la modification : 14/05/2025 à 11H30

N° d'immatriculation au registre analytique : 22885/B/SARL

Nature de la modification : ACTE RECTIFICATIF

Objet de la modification : AUGMENTATION DU CAPITAL PAR VOIE D'APPORT/CESSION DE PARTS SOCIALES/CHANGEMENT DE LA GERANCE

Statut actuel en ce qui concerne la (ou les) modification(s) demandée(s) :

Le capital de la société est fixé à la somme de 60.000 FDJ (soixante mille Francs Djibouti) divisé en 6 actions de 10.000 FDJ (dix mille Francs Djibouti) chacune entièrement libérées, souscrites et attribuées comme suit :

- M.OSMAN MOUMIN HOUSSEIN	1 part soit 10.000 FDJ
- M.SOULEIMAN DAHER DOUALEH	1 part soit 10.000 FDJ
- M.ABDI HASSAN LAATE	1 part soit 10.000 FDJ
- M.SAID HASSAN LAATA	1 part soit 10.000 FDJ
- M.MAHDY IBRAHIM ROBLEH	1 part soit 10.000 FDJ
- M.FAYCAL IBRAHIM OMAR	1 part soit 10.000 FDJ
TOTAL	6 parts soit 60.000 FDJ

Modification(s) inscrite(s) au RCS à ce jour :

Suite au procès-verbal de l'assemblée générale de la « SOCIETE DE GESTION ET D'INTERMEDIATION ETHIO-DJIBOUTIENNE » SARL en date du 13/05/2025, il a été décidé de procéder aux modifications suivantes :

I- AUGMENTATION DU CAPITAL PAR VOIE D'APPORT

Monsieur MAHDI IBRAHIM ROBLEH associé de la « SOCIETE DE GESTION ET D'INTERMEDIATION ETHIO-DJIBOUTIENNE » SARL a décidé d'augmenter le capital social de la société de 30.000 FDJ (trente mille Francs Djibouti).

Désormais, le capital de la société est passé de 60.000 FD à 90.000 FDJ.

• Conséquences sur la répartition des apports et du capital :

• M.OSMAN MOUMIN HOUSSEIN	1 part soit 10.000 FDJ
• M.SOULEIMAN DAHER DOUALEH	1 part soit 10.000 FDJ
• M.ABDI HASSAN LAATE	1 part soit 10.000 FDJ
• M.SAID HASSAN LAATA	1 part soit 10.000 FDJ
• M.MAHDY IBRAHIM ROBLEH	4 parts soit 40.000 FDJ
• M.FAYCAL IBRAHIM OMAR	1 part soit 10.000 FDJ
TOTAL	9 parts soit 90.000 FDJ

II- CESSION DE PARTS SOCIALES :

- Monsieur MAHDI IBRAHIM ROBLEH cède et transporte sous les garanties ordinaires et de droits à Monsieur YACIN AHMED BOGOREH qui accepte, une part soit 10.000 FDJ qu'il détient dans le capital de la société SOCIETE DE GESTION ET D'INTERMEDIATION ETHIO-DJIBOUTIENNE » SARL
- Monsieur MAHDI IBRAHIM ROBLEH cède et transporte sous les garanties ordinaires et de droits à Monsieur OMAR ALI DJAMA qui accepte, une part soit 10.000 FDJ qu'il détient dans le capital de ladite société.
- Monsieur MAHDI IBRAHIM ROBLEH cède et transporte sous les garanties ordinaires et de droits à Monsieur HOUSSEIN AHAMMAD SIGUAD qui accepte, une part soit 10.000 FDJ qu'il détient dans le capital de ladite société.

• Conséquences sur la répartition après cessions

• M.MAHDY IBRAHIM ROBLEH	1 part soit 10.000 FDJ
• M.OSMAN MOUMIN HOUSSEIN	1 part soit 10.000 FDJ
• M.SOULEIMAN DAHER DOUALEH	1 part soit 10.000 FDJ
• M.ABDI HASSAN LAATE	1 part soit 10.000 FDJ
• M.SAID HASSAN LAATA	1 part soit 10.000 FDJ
• M.FAYCAL IBRAHIM OMAR	1 part soit 10.000 FDJ
• M. OMAR ALI DJAMA	1 part soit 10.000 FDJ
• M. HOUSSEIN AHAMMAD SIGUAD	1 part soit 10.000 FDJ
• M. YACIN AHMED BOGOREH	1 part soit 10.000 FDJ
TOTAL	9 parts soit 90.000 FDJ

III- CHANGEMENT DE LA GERANCE :

Monsieur HOUSSEIN AHAMMAD SIGUAD est nommé en qualité de gérant de la « SOCIETE DE GESTION ET D'INTERMEDIATION ETHIO-DJIBOUTIENNE » SARL en remplacement de Monsieur SOULEIMAN DAHER DOUALEH.

Dénomination sociale : « SOCIETE DE NOUVELLE CONSTRUCTION (SNC) » SARL

Siège social : DJIBOUTI

Représentant : Me HOUSSEIN BARREH DARAR

Adresse : Quartier 1, Bâtiment Guessod, 1^{er} étage, BP :4225- DJIBOUTI

Date & Heure de la modification : 14/05/2025 à 09H35

N° d'immatriculation au registre analytique :22854/B/SARL

Nature de la modification : ACTE RECTIFICATIF

Objet de la modification : MODIFICATION DE L'ARTICLE 26 DES STATUTS

Modification(s) inscrite(s) au RCS à ce jour :

Suite à l'avenant aux statuts de la société « **SOCIETE DE NOUVELLE CONSTRUCTION (SNC) » SARL** en date du **29/04/2025**, déposé et authentifié **Me HOUSSEIN BARREH DARAR**, il a été décidé de procéder à la modification suivante :

❖ **MODIFICATION DE L'ARTICLE 26 DES STATUTS**

Monsieur ABDILLAHI OMAR ASSOWEH et **Madame MALYOUNE KAYED DIRIE** sont nommés en qualité de cogérants de la société « **SOCIETE DE NOUVELLE CONSTRUCTION (SNC) » SARL** pour une durée indéterminée.

Les décisions seront prises et tous documents, pièces, factures, chèques... signés conjointement. Les gérants désignés, à ces présents, et qui acceptent, déclarent, qu'ils n'existent aucune incompatibilité ni interdiction l'empêchant d'exercer les missions qui leur est confiée.

Ils ont paraphé et signé le présent statut dont ils ont déclaré avoir pris connaissance.